

DEPARTEMENT
Haute-Saône
Commune de FRESSE
70270

130. Le Village
70270 FRESSE
Tél. : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE
Conte rendu conseil municipal du 23 octobre 2020

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le lundi 19 octobre 2020 pour la session ordinaire du vendredi 23 octobre 2020.

L'an deux mil vingt, le vendredi 23 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de convivialité, sous la présidence de Monsieur **DAGUE Alain, Maire**,

Etaient Présents : Mmes **CORDIER Isabelle, GAUDIN Marylène, GWINNER Marie-Blanche, LALLOZ Corinne, LAPARRA Isabelle, PHEULPIN Marie-José**
Mrs **DAUPHIN Luc, GORRIERI Richard, HORHANT Jérémie, LOVAT Philippe MONNIER Pierre, PERNOT Jean-Marie, M. DAGUE Alain, Maire.**

Absents excusés : Mrs **CONVERSET Jacques, RIBAUD Régis.**

Absents non excusés : Néant

Monsieur **MONNIER Pierre** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu,
- Présentation du RPQS 2019,
- Remboursement des frais de formation et de représentation des conseillers municipaux et frais de formation des adjoints,
- Prix des loyers,
- Location garage Madame **HOUILLON** ;
- Terrain Monsieur **BARREY** Laurent,
- Mise à jour du tableau des effectifs,
- Achat cuisine appartement 130 Le village côté ouest,
- Demande de subvention,
- Présentation devis menuiserie,
- Présentation du Ballon des Vosges,
- Questions diverses,
 - Tarif vaisselle salle des fêtes,
 - SIED.

Début de séance : 18h30.

Monsieur le maire demande l'autorisation d'inscrire un point à l'ordre du jour :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré autorise l'inscription à l'ordre du jour le point suivant :

-Extension du réseau électrique concédé (F8003°) avec le SIED.

Le conseil municipal donne son accord et inscrit le point à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

Présentation du RPQS 2019 : (Rapport sur le prix et la qualité de l'eau du service public d'eau potable)

Monsieur le Maire rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable, ce rapport est présenté au conseil municipal et fait l'objet d'une délibération, le présent rapport est public et permet d'informer les usagers, il est consultable en mairie.

La consommation d'eau a réduit fortement entre 2018, 2019 dû à la réparation des fuites importantes sur le réseau.

Prix de l'eau 0.80€ le m³ compteur 40€, recettes annuelle 58 450€

Analyse de l'eau sur 28 contrôles, 6 sont non conformes, (les contrôles sont plus stricts actuellement).

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le RPQS 2019.

Remboursement des frais de formation et de représentation des conseillers municipaux et frais de formation des adjoints :

M. le Maire rappelle qu'en application des articles L.2123-18.1 et L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés.

Le CGCT reconnaît aux élus locaux, le droit à la formation adaptée à leurs fonctions.

Les droits de formation et de représentation, constituent une dépense obligatoire pour la commune.

-Frais pris en charge : Hébergement, repas, transport, autoroute.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité

DECIDE : le remboursement des frais de formation et de représentation des élus.

-sont pris en charge par le budget suivant le barème des indemnités kilométriques en vigueur, les frais de repas sur présentation des pièces justificatives.

-pourront faire également de remboursement les frais de péage d'autoroute et de stationnement payant, transport en commun, dûment justifiés.

Prix des loyers :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'avancée des travaux dans l'ancienne poste et l'ancienne école. Il convient de déterminer le montant du loyer de l'appartement achevé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

DECIDE de fixer le prix du loyer de l'appartement du RDC dans l'ancienne poste à 420.00€ et 50.00€ de charges.

Monsieur PERRIN Martial sera le nouveau locataire de l'appartement.

Location garage Madame HOUILLON :

Le contrat de location du garage situé au 130 le Village arrive à échéance en septembre 2020, il appartient au conseil municipal de délibérer sur la reconduction du bail de location.

Madame HOUILLON Monique par courrier du 01 septembre 2020 sollicite le renouvellement du dit bail pour une durée équivalente ou de préférence supérieure.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

DECIDE de reconduire la durée de location d'office sans dénonciation de préavis de l'une ou l'autre des parties. De fixer le montant mensuel du loyer à 20€.

Terrain Monsieur BARREY laurent :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur BARREY, concernant un terrain qui touche sa propriété pour en faire des places de parking.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne un accord de principe mais demande des renseignements complémentaires concernant le reste du terrain, la question sera reportée à un conseil municipal ultérieur.

Mise à jour du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au départ en retraite de l'agent technique et de l'agent administratif il appartient à la commune de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité afin de prendre en compte les mouvements de départ et d'arrivées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité et ADOPTE le tableau des effectifs actualisé.

Achat cuisine appartement 130 Le village côté ouest :

Monsieur le maire expose au conseil municipal, Madame BEGEOT Véronique a donné son congé pour le logement situé, 130 Le Village côté ouest au 30 octobre 2020, elle propose de vendre les éléments de cuisine qu'elle a fait installer dans le logement pour un montant de 700€ valeur d'achat 1800€ : comprenant 1 îlot central (LxPxH) 200x120x82, et trois meubles bas avec porte battantes et étagères 80cmx3meubles=240cm.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité, ACCEPTE de verser à madame BEGEOT la somme de 700€ en dédommagement du matériel de cuisine.

Demande de subvention :

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de demandes de subventions

Hand Ball Club, Foyer Rural et la ligue contre le cancer

Le conseil municipal vote à l'unanimité et DECIDE d'accorder les subvention suivantes Hand Ball Club 80€ soit 10€ par enfant, Foyer rural 200€, ligue contre le cancer 20€.

Présentation du Ballon des Vosges :

Madame GWINNER Marie-Blanche présente le Parc du Ballon des Vosges au conseil municipal.

-SIED :

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau d'électricité pour une résidence secondaire chemin du Freutaux qui relève du régime des équipements exceptionnels au sens de l'article L.332-8 du Code de l'Urbanisme. Ces travaux sont de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Haute-Saône (SIED) auquel la commune adhère.

Monsieur le Maire précise que ces travaux pourraient bénéficier d'une aide financière du SIED70 égale à 55% du montant total des travaux.

Le conseil municipal après avoir délibéré vote à l'unanimité, DEMANDE au SIED70 de procéder d'une part à l'étude détaillée ; DEMANDE que la participation demandée par le SIED soit prise en charge par le propriétaire de la résidence secondaire Monsieur SCHULLER en application, des dispositions de l'article L.332-8 du Code de l'Urbanisme.

Questions diverses :

-Tarif vaisselle salle des fêtes, La tarification n'étant pas terminée le point sera abordé à un conseil municipal ultérieur.

-Location de l'appartement du RDC de l'ancienne poste à été attribué à Monsieur PERRIN Martial.

-Point sur les travaux de l'ancienne poste et de l'ancienne école, les logements de l'ancienne poste sont pratiquement achevés, la mise en location interviendra en novembre 2020, les travaux de l'ancienne école viennent de débiter, la location des appartements est prévue aux alentours de mars 2021.

-Les vergers, 21 arbres, de différentes variétés locales ont été commandés (10 pommiers, 5 pruniers, 5 cerisiers, et 1 prunier), ils seront livrés le 28 novembre 2020.

Les vergers vivants du terroir de la région seront plantés sur le terrain de foot avec une distance de 8 à 9 mètres entre chaque arbre, ils seront alignés sur le cerisier-existant et planté en U.

La préparation des 21 trous est à prévoir avant le 28/11/2020, la plantation des arbres se fera en association avec les enfants de l'école avec un parrainage d'un arbre.

Le projet de faire une pépinière afin de réaliser des greffes (greffons en mars 2021), avec initiation des enfants au greffage.

Présentation au prochain conseil d'école.

-Plaque commémorative Aux Rondey :

Madame Laparra Isabelle présente au conseil municipal le projet de la plaque commémorative des Rondey :

- Plaque murale commémorative en céramique de 30cm de diamètre avec l'inscription « Legs de Michel LOYER (1946-2014) », réaliser par Louise MIDGLEY.

Levée de séance à 20h40

Vu,

Le Maire,

Alain DAGUE.